



Bourse Année Recherche GIRCI 2020

Objectifs

- Aider à la mise en place de stages pour de jeunes chercheurs de l'inter région Nord-Ouest
- Renforcer les activités et les réseaux dédiés à la recherche clinique au sein de l'inter région
- Favoriser la mobilité interrégionale

Pour y parvenir, le Groupement Interrégional de Recherche Clinique et d'Innovation a mis en place la mesure suivante:

- Financement de 4 postes « Année Recherche », soit un poste par UFR, en complément du nombre de postes affectés aux UFR de l'inter région Nord-Ouest avec souhait de valoriser des candidats qui effectue une mobilité pendant leur année recherche au sein de l'inter région Nord-Ouest.

Recevabilité et Eligibilité

Une bourse «Année Recherche du GIRCI Nord-Ouest» pourra être octroyée aux étudiants :

- bénéficiant d'une année recherche
- effectuant une mobilité au sein de l'interrégion en première intention. Si l'UFR n'a pas de candidat répondant à ce critère, possibilité de choisir un candidat qui reste au sein de son UFR.

La vocation de cette bourse étant de renforcer les relations interrégionales en matière de recherche clinique,

l'un des critères de sélection sera la relation du projet scientifique :

- avec la thématique générale préférentiellement de l'un des réseaux d'investigation clinique financé par le GCS G4 (*liste disponible sur demande*). Le projet professionnel du candidat et notamment son intégration future dans un service émergeant dans un réseau sera un critère d'importance. Le projet doit en outre recevoir l'aval du pilote du réseau ou d'un de ses membres.

Les autres critères de sélection seront :

- ceux retenus par l'arrêté du 21 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2006 modifié définissant les modalités d'organisation de l'année-recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie ;
- la qualité du projet de recherche.

Calendrier & modalités

- Les modalités de l'appel à candidature au poste « Année Recherche du GIRCI Nord-Ouest » sont identiques à celles des UFR de Médecine de l'inter région Nord-Ouest.
- La date limite du dépôt des dossiers est celle du dépôt des dossiers année recherche arrêtée par les UFR.
- La sélection des dossiers des candidats au poste « Année Recherche du GIRCI Nord-Ouest » s'effectue par le jury mis en place par les UFR et les Etablissements.
- Dès la sélection des candidatures, les UFR communiquent au GIRCI les dossiers des candidats sélectionnés dans le cadre du financement « Année Recherche du GIRCI ».

Documents à fournir

- Le dossier des candidats identique à celui utilisé pour répondre à l'appel d'offre « Année Recherche » de l'UFR à laquelle appartient le candidat.;
- La présentation synthétique de l'unité d'accueil avec l'attestation d'accueil selon le modèle joint par le GIRCI Nord-Ouest;
- Le résumé du projet de recherche ;
- Pour justifier de la mobilité interrégionale, il est demandé de joindre au dossier un courrier expliquant la mobilité en précisant : le cadre de la mobilité, les coordonnées de l'unité d'accueil et le titre du projet.